

	<p align="center">Ligue Régionale Grand Est de Basketball Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine</p>
	<p align="center">Bureau Vendredi 25 janvier 2019 A Tomblaine</p>
<p align="center">PROCES-VERBAL</p>	

Présents : René KIRSCH Président, Eric BETTIOL, Thierry BILICHTIN, Geoffroy GABEL (par visio), Michel KOZIK (par visio), Laurent KULINICZ, Patrick PIHET

Invités : Gérard BERGER, Luc VALETTE, Thierry PONS

Excusés : Lisa BURZESE, Christine HABART, Laurent HANTZ, Alain KLEIN

• **Ouverture par le Président :**

- 1) Organisation de l'AG de juin 2019 : Patrick PIHET s'est chargé de trouver un site pouvant nous accueillir. Les coûts à Reims étant trop élevé, le site du Village du Crédit Agricole à Châlons-en-Champagne a été retenu. Le tarif de location est de l'ordre de 4 800 €. Compte tenu de l'éloignement des participants, un repas (25 €/personne) sera proposé. 300 personnes sont attendues. Des cars seront prévus dans les secteurs pour se rendre à l'AG (sur inscription). Ces dispositions sont validées par le Bureau.
- 2) Mondial Air Ballons : Sollicitation du Conseil Régional pour tenir une animation lors du Mondial Air Ballons à Chambley.
Impossible de pouvoir donner suite.
- 3) Comité Directeur du 16 mars : Celui-ci se déroulera au CREPS de Reims de 10h à 13h. Il se déroulera en même temps et sur le site du TIS. Nous disposerons d'une salle avec vidéo et accès internet pour les membres qui seront en visio. Le Président souhaite néanmoins la présence d'un maximum de membres sur place, la Ligue Grand Est devant être présente sur l'ensemble du territoire. Le programme sera le suivant : accueil à 10h 00, CD de 10h30 à 13h, repas sous forme de buffet, présence aux rencontres masculines et féminines du TIS.
- 4) Subventions FFBB pôle espoirs : la FFBB nous a notifiée une subvention de 48 K€ pour les pôles espoirs. Soit une baisse de plus de 16K€ par rapport aux saisons précédentes. Une des explications réside dans le fait que la FFBB participait à hauteur de 4 K€ par poliste issu de la région Ile-de-France. La Ligue Ile-de-France refuse maintenant d'utiliser ces places. Toutefois, la Ligue Grand Est ne peut réduire les charges inhérentes aux structures mise en place (salaires des cadres). C'est donc un reste à charge pour la Ligue plus important. Le Président interviendra auprès du Trésorier Fédéral en ce sens. Ce point appelle toutefois à réfléchir sur la stratégie à adopter pour l'avenir.

- **Secrétariat Général :**

- 1) Pas de remarque sur le compte rendu du CD du 14/12.
- 2) Tarification réclamations : Précision sur l'application du règlement fédéral : les frais de réclamations restent acquis à la Ligue (prévu dans les textes FFBB), par contre, la commission peut décider que les frais d'arbitrage soit pris en charge par la Ligue en cas de rencontre à rejouer.

- **Commission de Discipline :**

Intervention de Luc Valette : Les décisions de la commission sont nominatives. Ce qui est parfaitement légal dans la mesure où la commission le décide et le motive. Il serait souhaitable que les motivations apparaissent dans la notification et pas seulement dans le compte-rendu de la commission. Le Président de la Ligue en parlera avec le Président de la commission. Le Secrétaire Général en profite pour rappeler les règles du RGDP.

- **CRO :**

Le Président de la commission fait un point sur les désignations et sur la formation.

- 1) Désignations : Toujours des difficultés en jeunes en Lorraine et Champagne-Ardenne. En U13 un arbitre expérimenté pourrait être désigné seul sur la rencontre pour couvrir l'une ou l'autre rencontre supplémentaire. L'analyse des coûts de la caisse de péréquation montre des difficultés sur les territoires très éloignés. Si confirmation, il faudra désigner au plus proche l'un ou l'autre week-end afin de rattraper.
- 2) Formation : Prix de 45€ pour les journées de formation jugé trop élevé par certains arbitres. Pour les OTM : Proposition de formation sur 4 soirées : quel coût ? Pour équilibrer il faudrait demander 60 € pour les 4 soirées.
Proposition : les 4 soirées 60€ que les personnes assistent à l'intégralité ou pas. La formation se déroulera à la maison départementale des sports. Réflexion sur un forfait formation à la saison pour que les clubs qui forment ne soient pas pénalisés par rapport à ceux qui ne forment pas. Nous allons attendre que la FFBB revoit la charte des officiels pour prendre une position.
- 3) Les interventions dans les clubs de Julia MORABITO, la CTO, vont être mises en place.

- **Commission technique (voir CR en annexe 2)**

- 1) Il est rappelé que pour les réunions d'ETS les frais de déplacements ne sont pas pris en charge par la Ligue.
- 2) T-shirt Challenge Benjamins : 1 t-shirt bleu par jeune, 1 goûter sur chaque site.

- **IRFBB :**

Réponse au questionnaire sur les Automnales : préférences pour le 1er week-end à condition qu'il n'y ait pas de compétition (19/20 octobre), déroulement sur un seul lieu, formation sur une seule journée, avec séminaire et table ronde. Durée des formations : 45'/1h30 d'information pour déboucher sur de la formation d'une journée.

- **Commission Sportive :**

- 1) Lieu des finales Grand Est : Champagne : pas de lieu, Lorraine : Mirecourt et en Alsace : Geispolsheim (Tirage au sort fait par la CS).
- 2) La deuxième phase des jeunes va être mise en place.

Pas de modification de règlement demandée à cette heure. Rappel que le prochain Comité Directeur aura lieu le 16 mars.

- **Tour de table :**

- 1) Patrick PIHET : précise qu'une réunion 3x3 à laquelle il assistera se déroulera au Comité de la Marne. Une réunion Vivre Ensemble va être mise en place prochainement.

Le Président clos la séance en faisant un compte-rendu du Bureau Fédéral : Réforme championnat N3 : 2021/2022. On passera sûrement de 12 poules de 12 à 8 poules de 14 soit 32 équipes en moins. Les féminines ne sont pas impactées. Trésorerie : une étude est en cours sur les tarifs des mutations en vue d'encadrer ceux-ci.

René KIRSCH

Président

Ligue Grand Est de Basketball



Thierry BILICHTIN

Secrétaire Général

Ligue Grand Est de Basketball

